

Religion & spiritualité

« Le sacerdoce commun des baptisés signifie donc avant tout leur participation au sacerdoce du Christ. »

P. CHRISTIAN DELARBRE

(Suite des pages 2 à 7.)

ENTRETIEN P. CHRISTIAN DELARBRE, vicaire épiscopal du diocèse d'Auch (Gers), professeur d'ecclésiologie à l'Institut catholique de Toulouse

« Tout chrétien est appelé à prendre part à la mission du Christ »



Le P. Christian Delarbre.

Pour le théologien, ce « sacerdoce commun » des baptisés, remis en vigueur par le concile Vatican II, fait partie de la tradition de l'Église depuis l'Écriture sainte



Lors du synode du diocèse de Versailles, en 2011. « Sacerdoce veut dire médiation entre Dieu et les hommes », rappelle le P. Delarbre.

Qu'est-ce que le sacerdoce commun des baptisés ?

P. Christian Delarbre : Le sacerdoce désigne une médiation dans la relation entre Dieu et les hommes. Cette médiation est parfaite en Jésus-Christ. Mais, par son

baptême, tout chrétien est appelé à prendre part à la mission du Christ là où il se trouve, quel que soit son état de vie. Le sacerdoce commun des baptisés signifie donc avant tout leur participation au sacerdoce du Christ. Il est appelé commun non parce qu'il est quelconque, mais parce qu'il est reçu en partage par tous les baptisés. C'est considérable : chaque fidèle du Christ est appelé à participer à la mission de

salut du Seigneur. Et pour cela, nul besoin d'autorisation, d'appel hiérarchique, d'envoi, de reconnaissance institutionnelle : par la grâce du baptême et de la confirmation, l'Esprit Saint consacre chaque fidèle du Christ pour participer à l'œuvre du Christ.

Comment s'articule-t-il avec le sacerdoce des prêtres ?

P. C. D. : Les deux réalités sont ordonnées l'une à l'autre. Le ministère sacerdotal exprime de façon « extérieure et visible » le sacerdoce du Christ auquel nous avons tous part. Il a été institué pour manifester que tout vient du Christ, que cette mission demeure celle du Christ, et non pas nôtre. Le premier sacerdoce appartient

à la nature même de l'être chrétien, le second n'est reçu que par quelques-uns en vue du bien de tous. Saint Augustin l'exprimait ainsi : « Avec vous je suis chrétien, pour vous je suis évêque. » Entre les deux sacerdoce, il y a une différence de nature et non de degré : la participation des fidèles n'est pas moins importante. Au contraire. Le sacerdoce ministériel n'existe pas pour lui-même mais il est au service de la vie chrétienne, pour aider à vivre pleinement cette participation au sacerdoce du Christ, que Vatican II exprime aussi par l'appel de tous à la sainteté.

Justement, ce « sacerdoce commun » est-il une découverte de Vatican II ?

P. C. D. : Non, il fait partie de la Tradition

de l'Église depuis l'Écriture sainte. La première Lettre de Pierre parle de la « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple que Dieu s'est acquis » (1 P 2, 9). Saint Paul à son tour met l'accent sur le peuple de Dieu où il n'y a plus « ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme » (Ga 3, 28). Plus largement, il s'enracine dans la prédication du Christ qui invite tous ses disciples à l'imiter. Mais il est vrai que le sacerdoce baptismal à certaines époques a pu être éclipsé par le ministère sacerdotal. Ce que Luther n'a pas manqué de critiquer très durement, en allant jusqu'à affirmer que le sacerdoce ministériel avait détruit le « vrai sacerdoce ». ●●●

(Lire la suite page 12.)

EXTRAITS

« Cela exige un changement de mentalité »

Discours de Benoît XVI à l'ouverture du congrès ecclésiastique du diocèse de Rome, le 26 mai 2009, dans la basilique Saint-Jean-de-Latran.

« L'Église est une communion, une communion de personnes qui, en vertu de l'action de l'Esprit Saint, forment le Peuple de Dieu qui est en même temps le Corps du Christ. (...) Les concepts de "Peuple de Dieu" et "Corps du Christ" se complètent : dans le Christ, nous devenons réellement le Peuple de Dieu. Et "Peuple de Dieu" signifie donc "tous" : du Pape jusqu'au dernier enfant baptisé. (...) Au lendemain du Concile, cette doctrine ecclésiologique a trouvé un large

accueil, et grâce à Dieu de nombreux fruits de bien ont mûri dans la communauté chrétienne. Mais (...) d'une part, il existe encore la tendance à identifier unilatéralement l'Église avec la hiérarchie, en oubliant la responsabilité commune, la mission commune du Peuple de Dieu, que nous sommes tous dans le Christ. De l'autre, persiste également la tendance à concevoir le Peuple de Dieu, selon une idée purement sociologique ou politique, en oubliant la nouveauté et la spécificité de ce peuple qui devient peuple uniquement dans la communion avec le Christ. (...) Il est nécessaire de renouveler l'effort pour promouvoir une formation plus attentive et fidèle à la vision de l'Église dont j'ai parlé, et cela aussi bien de la part des prêtres que des religieux et des laïcs. De toujours mieux comprendre ce qu'est cette Église, ce Peuple de Dieu dans le Corps du Christ. Il est dans le

même temps nécessaire d'améliorer l'organisation pastorale, de façon que, dans le respect des vocations et des rôles des personnes consacrées et des laïcs, l'on promeuve graduellement la coresponsabilité de l'ensemble de tous les membres du Peuple de Dieu. Cela exige un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des "collaborateurs" du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme "coresponsables" de l'être et de l'agir de l'Église, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé. Cette conscience commune de tous les baptisés d'être Église n'amenuise pas la responsabilité des curés. »

Discours de Benoît XVI à l'ouverture du congrès ecclésiastique du diocèse de Rome, le 26 mai 2009, dans la basilique Saint-Jean-de-Latran.

► « Tout chrétien est appelé à prendre part à la mission du Christ »

(Suite de la page 11.)

●●● Le concile Vatican II a véritablement mis en valeur le sacerdoce commun des baptisés. Ce qui n'allait pas de soi, comme l'illustrent les discussions autour de la rédaction de *Lumen gentium*. La première version du schéma de la constitution sur l'Église traitait prioritairement de la structure hiérarchique et de l'épiscopat, puis des laïcs « *Peuple de Dieu* ». Le deuxième schéma, qui fut finalement adopté, commence en revanche par parler du « *Peuple de Dieu* », comprenant donc l'ensemble de l'Église, puis consacre un chapitre à l'épiscopat, et le suivant aux laïcs. C'est une décision très importante, car elle met l'accent sur l'égalité fondamentale des membres du peuple de Dieu.

Cette redécouverte avait été préparée de longue date...

P. C. D. : Elle remonte déjà, entre autres, à saint François de Sales et sa spiritualité pour tous les fidèles. Mais c'est au XX^e siècle que l'Église prend conscience plus nettement de cette dimension d'apostolat que tout chrétien remplit selon son charisme. Dans ce monde bouleversé par la révolution industrielle et la naissance des démocraties modernes, l'Église est sortie de la chrétienté et s'interroge : comment un chrétien doit-il se situer dans la société ? Un vaste mouvement d'apostolat des laïcs, avec l'Action catholique, vise à faire de chaque chrétien un apôtre en son propre milieu. Les papes vont alors donner un cadre théologique à ce mouvement, se démarquant d'une opinion généralement admise d'un « *laïcat réduit à une obéissance de mineur sous tutelle* », comme l'écrivait Mgr Philips, acteur essentiel de la rédaction de *Lumen gentium*.

Avec le manque actuel de prêtres, n'y a-t-il pas le risque de passer de l'engagement des laïcs dans le monde à leur collaboration au fonctionnement de l'Église ?

P. C. D. : Ces deux dimensions coexistent déjà dans le concile Vatican II : d'une part, le sacerdoce commun comme droit de tout fidèle à rendre l'Église présente au monde et, d'autre part, l'appel large à participer à la vie communautaire de l'Église elle-même. Il est vrai qu'avec le manque de prêtres, ce deuxième appel est davantage valorisé aujourd'hui. Cela ne doit pas affaiblir la mission du chrétien dans le monde, surtout dans une société où l'on peut être tenté de vivre dans une communauté fervente mais repliée sur elle-même.

Cela dit, notre société sécularisée, qui ne connaît pas le Christ, a également besoin du témoignage de la communauté chrétienne. L'un ne va pas sans l'autre.

Que pensez-vous des mouvements de contestation sur la place des laïcs dans l'Église, en Allemagne, en Autriche, en Irlande ? Faut-il confier de nouveaux ministères ?

P. C. D. : Ce que je remarque, c'est qu'en France, où l'on dénombre plus de 9 000 laïcs avec lettres de mission, la contestation n'est pas aussi forte. Est-ce parce que beaucoup de catholiques français ont des responsabilités au sein des conseils épiscopaux, dans les services diocésains ? Ce ne sont pas de simples tâches d'exécutants mais de véritables responsabilités exercées au plus haut niveau d'un diocèse. Même

« Dans beaucoup de diocèses, les responsables sont en majorité des femmes qui choisissent avec l'évêque des options pastorales. »

si le travail de reconnaissance n'est pas achevé, ces charges qui leur sont confiées n'ont pas besoin de se poser en concurrence avec le ministère des prêtres. Mais peut-être sont-elles insuffisamment mises en valeur dans les Églises où naissent les mouvements de contestation ?

Le gouvernement de l'Église est lié au sacerdoce ministériel. Pour faire droit à la revendication des laïcs, ne faudrait-il pas dissocier responsabilité et sacerdoce ?

P. C. D. : Une chose est que le prêtre soit un homme, car il représente la réalité du Christ dans son humanité concrète, une

autre est la pratique du pouvoir et la question légitime de son exercice. L'Église est un peuple convoqué par le Seigneur et cela se manifeste dans la figure de l'évêque, successeur des Apôtres, qui gouverne au nom du Christ pasteur. D'où la question essentielle aujourd'hui de savoir comment il gouverne. Est-il seulement entouré de prêtres ? Dans beaucoup de diocèses, les responsables laïcs, qui sont en majorité des femmes, participent avec l'évêque et les prêtres, aux choix des options pastorales. Certains voudront qu'elles soient ordonnées par souci d'égalité. D'autres, à l'inverse, vont déplorer que cela dévalorise le prêtre... La vérité me semble au centre. Il est surtout important de considérer comment l'évêque peut se doter de véritables collaborateurs.

Comment éviter la tentation de prendre des laïcs uniquement pour « combler les trous » laissés par le manque de prêtres ?

P. C. D. : C'est assez facile à enseigner comme professeur d'ecclésiologie, plus difficile à mettre en pratique comme curé ! Lorsqu'une catéchiste annonce par exemple qu'elle arrête, on est vite tenté de se demander qui va la remplacer dans l'organigramme, plutôt que de partir des personnes et de leur appel particulier. Mais il s'agit d'inverser la perspective : tout fidèle a reçu de l'Esprit Saint des charismes pour communiquer sa foi et participer à l'édification du corps entier. À nous d'aider chacun à les découvrir et les faire fructifier. Ce qui suppose de croire aussi que les tâches nécessaires à la vie de la paroisse seront remplies... Si l'on entre dans cette confiance, surgit alors une vie spirituelle inattendue.

RECUEILLI PAR
CÉLINE HOYEAU

Le code de droit canonique

Can. 204 - § 1. « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. »

Can. 230 - § 3. « Là où le besoin de l'Église le demande par défaut de ministres, les laïcs peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs, ni acolytes, suppléer à certaines de leurs

fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit. »

Canon 517 § 2 « Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'évêque diocésain croit qu'une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse doit être confiée à un diacre ou à une personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, il constituera un prêtre pour être, muni des pouvoirs et facultés du curé, le modérateur de la charge pastorale. »

REPÈRES

LES LAÏCS
DANS LE CONCILE VATICAN II● *Lumen gentium*

(constitution dogmatique sur l'Église).

Le chapitre IV consacré aux laïcs rappelle qu'ils sont « *appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment* » et « *pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie* ». En plus de cet apostolat, les laïcs peuvent, « *de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat de la hiérarchie, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul* ».

● *Apostolicam actuositatem*

(décret sur l'apostolat des laïcs).

Le n° 1 encourage les laïcs à participer à la vie de leur paroisse et diocèse. Le n° 24 note que la hiérarchie confie dans certains cas aux laïcs certaines charges – enseignement, actes liturgiques, soin des âmes. Le n° 4 souligne que « *la fécondité de l'apostolat des laïcs dépend de leur union vitale avec le Christ* ».

● *Sacrosanctum concilium*

(constitution sur la sainte liturgie).

Le n° 48 insiste sur la participation « *active* » des fidèles à la liturgie.

● *Gaudium et spes*

(constitution pastorale sur « *l'Église dans le monde de ce temps* »).

Le n° 43 met l'accent sur la vocation propre des laïcs dans l'apostolat du monde de ce temps, au cœur des activités séculières.

● *Ad gentes*

(décret sur l'activité missionnaire de l'Église).

Le n° 41 évoque le devoir des laïcs de coopérer activement à l'œuvre d'évangélisation.